



PROTÉGER NOTRE PROFESSION, DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT

VOTEZ pour les candidat-es du SAF

POURQUOI VOTER SAF ?

Voter SAF, c'est choisir un projet plutôt qu'une addition de personnalités : des avocat-es de terrain, investi-es pour une profession humaine et indépendante, pour le secret professionnel et de meilleures conditions d'exercice, contre les discriminations et le harcèlement, pour l'État de droit et la défense de tous les justiciables, y compris les plus fragiles.

LE SAF L'A DIT, **le SAF L'A FAIT**

IL A NOTAMMENT PORTÉ :

- ✓ la **protection** des confrères et consœurs menacés ;
- ✓ la **lutte contre les discriminations** et la publication des décisions disciplinaires ;
- ✓ l'**avocat-e obligatoire** pour l'enfant en assistance éducative ;
- ✓ le **renforcement de l'aide juridictionnelle** ;
- ✓ une **meilleure indemnisation** du congé de naissance ;
- ✓ une **6e semaine de repos** rémunéré pour les collaborateur-ices ;
- ✓ l'**apprentissage** pour les élèves avocat-es ;
- ✓ **des outils numériques sécurisés** pour tous (messagerie, drive, facturation électronique) ;
- ✓ une **voie d'accès dédiée** aux avocat-es sur l'ANEF ;
- ✓ un **groupe de travail sur le droit de l'environnement** ;
- ✓ la **lutte contre le décret Magendie**.

IL S'EST OPPOSÉ :

- ✓ aux **réformes pénales** (SURE, RIPOST, narcotrafic) hostiles aux droits de la défense ;
- ✓ aux **atteintes à la justice civile** (projet Rivage) ;
- ✓ au **timbre** rendant la justice payante ;
- ✓ au **Legal Privilege** des juristes d'entreprise ;
- ✓ à l'**avocat-e enquêteur-ice** en entreprise ;
- ✓ à la **facturation** de l'apport d'affaires ;
- ✓ à **portalis** sans interconnexion au RPVA ;
- ✓ aux **audiences en visio** en droit des personnes étrangères ;
- ✓ aux **reculs du droit de l'environnement** (Omnibus, accès au juge, criminalisation des défenseurs).

NOS PRIORITÉS POUR LA PROCHAINE MANDATURE

COLLABORATEUR-ICES ET ÉLÈVES AVOCAT-ES : PLUS DE DROITS

La collaboration libérale n'est pas un sous-contrat de travail : le SAF veut modifier le RIN pour garantir les droits des collaborateur-ices. L'élève avocat-e doit avoir un véritable statut : nous demandons une aide pour que les petits cabinets puissent recourir à l'apprentissage, obtenu par le SAF lors de la dernière mandature.

UNE DÉFENSE INCONDITIONNELLE DES LIBERTÉS

Avec la commission Libertés et droits de l'Homme présidée par Amélie Morineau, le SAF s'est engagé pour les personnes privées de liberté, les personnes étrangères, les enfants, et a obtenu un protocole de soutien aux avocat-es menacé-es. **Il continuera de défendre notamment les plus vulnérables, les militant-es, les libertés, la défense et le secret professionnel.**

ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le SAF continuera à lutter contre les inégalités entre avocat-es, les discriminations, dont le racisme, les harcèlements et les violences sexistes et sexuelles : prévention, formation, instances dédiées avec dépaysement, protection des victimes. **Les femmes constituant près de 60 % de la profession, il défend leur représentation proportionnelle dans nos institutions.**

PROTÉGER LES AVOCAT-ES, UN ENJEU COLLECTIF ET INSTITUTIONNEL

Les difficultés de chaque avocat-e ne sont pas une affaire individuelle. Réformes incessantes de l'organisation judiciaire et des procédures, contexte économique tendu, droit en mouvement permanent, irruption de l'IA et des legal tech, sinistralité accrue liée aux chausse-trappes procédurales, attaques de toutes parts : pour garantir une défense de qualité et indépendante, la profession doit prévenir durablement les risques d'un métier toujours plus exigeant. **Le SAF portera au CNB la protection de la santé physique et mentale, y compris par la lutte contre les risques psychosociaux et les difficultés économiques.**

ACCOMPAGNER LES AVOCAT-ES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face à des enjeux environnementaux essentiels pour vivre et travailler sur un territoire habitable, la profession reste insuffisamment formée et outillée. **Fort du groupe de travail obtenu au CNB, le SAF agira pour former les avocat-es au droit de l'environnement, s'opposer aux régressions de ce droit et garantir l'accès au juge comme l'effectivité des décisions.**



LE NUMÉRIQUE, UN ENJEU MAJEUR

L'usage du numérique se fait trop souvent au détriment de notre déontologie. Le CNB doit former la profession, notamment à l'IA, encadrer son usage, s'opposer aux outils publics défaillants comme Portalis, obtenir l'accès des avocat-es à toutes les ressources publiques, mutualiser des outils simples, conformes et à faible coût, et promouvoir la transparence et la sobriété numérique.



CANDIDATS POUR LA CIRCONSCRIPTION DE PARIS DU COLLÈGE GÉNÉRAL



David VAN DER VLIST
exerce en SELARL
inscrit depuis 2015

1



Matthieu QUINQUIS
exerce en AARPI
inscrit depuis 2019

5



Nicolas DE SA-PALLIX
exerce en individuel
inscrit depuis 2018

9



Raphaël KEMPF
exerce en AARPI,
inscrit depuis 2013

13



Carole SULLI
exerce en individuel
inscrite depuis 1995

2



Clara GANDIN
exerce en SELARL
inscrite depuis 2018

6



Nathalie TEHIO
exerce en individuel
inscrite depuis 2018

10



Delphine BOESEL
exerce en individuel
inscrite depuis 2000

14



Guillaume MARTINE
exerce en AARPI
inscrit depuis 2015

3



Samy DJEMAOUN
exerce en individuel
inscrit depuis 2020

7



Vincent BRENGARTH
exerce en AARPI
inscrit depuis 2015

11



Emmanuel DAOUD
exerce en AARPI
inscrit depuis 1988

15



Amélie MORINEAU
exerce en individuel
inscrite depuis 2016

4



Justine BLOCH
exerce en individuel
inscrite depuis 2018

8



Mélanie LUCE
exerce en individuel
collaboratrice
inscrite depuis 2024

12



Laure HEINICH
exerce en individuel
inscrite depuis 1999

16

CANDIDATS POUR LA CIRCONSCRIPTION NATIONALE DU COLLÈGE GÉNÉRAL



Karine THIEBAULT
avocate au Barreau
de Lyon
exerce en SELARL
inscrite depuis 1998

1



Mélodie KUDAR
avocate au Barreau
de Versailles
exerce en individuel
inscrite depuis 2012

7



13. FLOR TERCERO
avocate au Barreau
de Toulouse
exerce en individuel
inscrite depuis 1997

13



Alice ACHACHE
avocate au Barreau
de Nanterre
exerce en AARPI
inscrite depuis 2018

19



Florent MEREAU
avocat au Barreau de Lille
exerce en SELARL
inscrit depuis 1998

2



Pierre-Henri MARTERET
avocat au Barreau
de Saint-Nazaire
exerce en individuel,
inscrit depuis 1994

8



Yann CHAUMETTE
avocat au Barreau
de Nantes
exerce en SCP
inscrit depuis 2011

14



Louis WEINLING GAZE
avocat au Barreau de
Saint-Denis de la Réunion
exerce en individuel
inscrit depuis 2020

20



Laure ABRAMOWITCH
avocate au Barreau
de Dijon
exerce en SELARL
inscrite depuis 2019

3



Kristelle LEPEU
avocate au Barreau
de Créteil
exerce en individuel
inscrite depuis 2006

9



Laure DILLY-PILLET
avocate au Barreau
de Montpellier
exerce en individuel
inscrite depuis 1998

15



Vérité DJIMI
avocate au Barreau de
Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy
exerce en individuel
inscrite depuis 2010

21



Loïc LE QUELLEC
avocat au Barreau
de Seine-Saint-Denis
exerce en individuel
inscrit depuis 2015

4



Nicolas THOMAS-COLLOMBIER
avocat au Barreau d'Évry
exerce en SELARL
inscrit depuis 2002

10



Mouad AOUNIL
avocat au Barreau
de Clermont-Ferrand
exerce en individuel
inscrit depuis 2005

16



Jean-Pierre RIBAUT-PASQUALINI
avocat au Barreau de Bastia
exerce en SCP
inscrit depuis 2003

22



Marie SAVOYE
avocate au Barreau
de Rouen
exerce en individuel
inscrite depuis 1999

5



Marilou SEVAL
avocate au Barreau
de Bordeaux
exerce en individuel
inscrite depuis 2016

11



Sendegül ARAS
avocate au Barreau
d'Aix-en-Provence
exerce en individuel
inscrite depuis 2012

17



Alice NALLET
avocate au Barreau
de Grenoble
exerce en individuel
inscrite depuis 1993

23



Nicolas VANDEN BOSSCHE
avocat au Barreau de Lille
exerce en individuel
inscrit depuis 2011

6



Valentin LORET
avocat au Barreau
de Marseille
exerce en SELARL
inscrit depuis 2018

12



Bruno REBSTOCK
avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence
exerce en SELAS
inscrit depuis 1991

18



Vincent MAUREL
avocat au Barreau d'Angers
exerce en SELAS
inscrit depuis 2002

24